

### **Préambule :**

L'éducation au développement durable (EDD) et à la Solidarité internationale (EDD-SI) constituent une priorité nationale, affirmée dans l'article 8 de la Charte de l'environnement, ainsi que dans l'article 45 de la loi Grenelle I. Elle s'inscrit plus largement dans une politique européenne de promotion d'une éducation en vue du développement durable (ou stratégie de Vilnius) et dans les politiques de développement durable des territoires à différentes échelles. + ODD

Cet engagement, qui concerne la société toute entière, est porté par les services de l'État, les collectivités territoriales, et par un grand nombre d'associations œuvrant au service de thématiques diverses et selon des entrées qui leur sont propres. L'approche à la fois globale et plurielle qui en découle est l'essence même de l'Éducation au Développement Durable. La publication par l'UNESCO des 17 objectifs de développement durable permet d'inscrire l'action de l'Etat français dans une stratégie mondiale. Elle conduit à ne pas concevoir comme un isolat au sein du système éducatif, mais bien comme un outil de convergence de la formation des élèves dans l'optique de la construction des citoyens et des acteurs politiques, économiques et sociaux de demain.

L'éducation au développement durable doit permettre de faire prendre conscience aux jeunes des enjeux planétaires et leur apporter les outils intellectuels leur permettant d'être les citoyens et les décideurs de demain à savoir : la capacité à appréhender des objets et enjeux complexes, à faire des choix en connaissance de cause, à intégrer et être en mesure de gérer une incertitude quant aux effets de ces choix, à développer une vision d'un monde en transition dans lequel l'homme et les sociétés qu'ils construisent sont des acteurs essentiels. Ces compétences sont développées à travers la maîtrise des contenus disciplinaires, le développement de projets à diverses échelles dans les classes et les établissements scolaires en lien avec les partenaires des territoires, l'expérimentation en établissement scolaire, l'éducation à une citoyenneté active à travers la participation des élèves à la gouvernance des établissements scolaires.

Le quatrième plan académique d'accompagnement de la politique nationale d'EDD est un document de référence pour guider la mise en œuvre de l'éducation au développement durable et à la solidarité internationale dans les écoles et établissements de l'académie de Grenoble. Il s'inscrit dans le cadre de la politique conduite au niveau de la Région académique sur cette question.

### **Bilan du précédent plan :**

#### **1. Renforcer la gouvernance et le pilotage.**

Echelle académique :

- meilleure articulation premier et second degré : cohérence dans la labellisation, amorces de réseaux.
- Mise en place et tenue annuelle du Comité académique EDD avec les partenaires (COMACEDD)
- Intégration de l'EDD dans les dimensions santé, COT ;
- Liens étroits installés entre l'EDD et la DAVL.
- Formation systématique des référents établissements ;
- Mise en place de la labellisation des collèges et lycées et expérimentation pour les écoles ;
- Mise en place de formations avec tous les personnels en établissement.

Echelle départementale :

- Installation de l'EDD dans le suivi des COT par les CMCO ;
- Mise en place de politiques départementales EDD ;

Echelle « Etablissement » :

- Renforcement de l'implication des élèves dans la gouvernance des établissements ;
- Augmentation régulière du nombre de référents établissements reconnus par une Lettre de Mission

## **2. Elargir les partenariats.**

- Renforcement et installation dans la durée des liens avec le Sénégal
- Développement des projets à l'international : Actecim même si est difficile en terme de portage.
- Intégration des Collectivités Territoriales dans la réflexion autour de la labellisation :
  - Installée avec le CD73 et la Région
  - Intérêt du CD 26
  - Mais difficultés avec le CD 38 depuis plusieurs années, en relations moins simples avec la Région depuis le changement de mandature.
- Le partenariat avec l'académie de Lyon est devenu plus difficile suite à un changement de pilote sur cette académie. Paradoxalement, les relations étaient solides et constructives avant la mise en place de la Région académique, elles sont plus aléatoires depuis.
- Premier degré

## **3. Faire connaître et partager les résultats.**

- Le site EDD a été repris en deux temps, il acquiert une dynamique plus forte.
- Mise en place d'une Lettre EDD annuelle et d'une MeDDiathèque hebdomadaire qui dresse l'inventaire des émissions de télévision et de radio et des articles sur ce sujet
- Consolidations du réseau d'informations et d'accompagnement des référents établissement.
- Amorce de réseaux d'établissements (Chambéry, Annecy, Chablais),
- Renforcements des liens avec l'université autour du référentiel et du projet ACTECIM.

## **Le quatrième plan 2018-2022**

Le plan 2018-2022 s'appuie sur les acquis des précédents plans, sur les évolutions des politiques nationales et internationales sur les questions environnementales et EDD :

- mise en place des Objectifs de Développement Durable par l'ONU.
- Mise en place d'une politique nationale forte sur ces problématiques.
- Accélération de la crise environnementale et de ses répercussions : effondrement de la biodiversité, réchauffement climatique, accroissement des flux migratoires, problématiques de santé autour de l'alimentation, des pandémies.

**Objectif éducatif** : Il s'agit donc de former des jeunes qui soient conscients des difficultés rencontrées, de leur dimension systémique, et soit capables de faire des choix en étant conscients des enjeux, conscients de leur complexité, doté d'un bagage culturel solide qui leur permette de répondre à ces deux premières implications, respectueux de l'autre, responsables et capables de s'engager.

## **Stratégie d'action**

## **1. Développer une lecture de l'EDD en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU.**

Tous les acteurs ne sont pas encore sur cette lecture de l'EDD-SI. Il est donc essentiel de la promouvoir et d'apporter des clés de lecture. Les **ODD** ont l'avantage d'avoir une entrée large dans laquelle l'ensemble des partenaires peut se retrouver et construire la complémentarité. Cela passe par un travail de construction à l'international qui permet de croiser les regards.

## **2. Renforcer la cohérence au sein de la Région académique.**

- Harmoniser les politiques EDD-SI au sein de la Région académique. La réforme territoriale prévoit à relativement courte échéance la création d'une trame académique calquée sur celle des Régions. Il s'agit donc d'installer progressivement une politique à l'échelle de la région académique. Un travail de convergence est déjà engagé depuis plusieurs années.
- Renforcer les articulations entre les différents services au sein des rectorats puis de la Région académique en s'appuyant sur la politique des contrats d'objectifs, sur les politiques de santé, sur les politiques à l'international, sur la vie scolaire.
- Maintenir cette action dans le cadre des **partenariats** engagés : Collectivités territoriales, PNR, associations, services de l'Etat.
- Développer les réseaux d'établissements E3D et réfléchir à la pertinence ou non de labellisation de territoires éducatifs.

## **3. Poursuivre la diffusion de la politique engagée à travers un renforcement de la communication et de la formation.**

- A travers les actions de formation en établissement en articulation avec les autres axes de la politique académique. Mettre en place des parcours de formation hybrides, modulaires, à plusieurs niveaux en partenariat avec les différents acteurs au national et à l'international.
- A travers les **liaisons école-collège et collège-lycée** en s'appuyant sur des problématiques EDD et EDD-SI comme objets de regards croisés entre les cycles et vecteurs de la construction de la continuité de formation dans une perspective curriculaire.
- A travers le renforcement des outils de communication : la lettre EDD-SI, la MeDDiathèque. Changer d'échelle en partageant les ressources au niveau région académique sur certains champs (meddiathèque).
- A travers les différentes conventions passées avec les divers partenaires et en particulier les Collectivités territoriales, Régions, départements, Métropoles, EPCI, municipalités, Parcs naturels régionaux.